



BILAN PEDAGOGIQUE ET FINANCIER

INTER

OBJECTIFS

- Connaître les caractéristiques de la déclaration annuelle des organismes de formation : le bilan pédagogique et financier
- Identifier les différentes règles applicables pour renseigner le bilan pédagogique et financier
- Savoir anticiper un éventuel contrôle

PROGRAMME

Cadre législatif

- . Qu'est-ce que le bilan pédagogique et financier
- . Qui doit établir le bilan pédagogique et financier
- . A qui l'adresser, quand

Etablir le bilan financier

Les produits :

- . Au titre de l'alternance, du CIF
- . Provenant des pouvoirs publics, des particuliers, des conventions pluriannuelles
- . Les charges : achat de prestations
- . Les locations immobilières
- . Les locations de matériels pédagogiques
- . Les rémunérations des personnels
- . Les honoraires et rémunération d'intermédiaires
- . Les publications, publicités, relations publiques
- . Impôts, taxes et versements assimilés
- . Les charges du personnel
- . Les charges financières
- . Les charges exceptionnelles
- . Dotations aux amortissements et aux provisions

Etablir le bilan pédagogique

Type de stagiaires, le niveau de formation dispensée
Spécialité de formation et activité sous-traitée

Les contrôles

Savoir anticiper un éventuel contrôle
Les sanctions

PUBLIC CONCERNE

Toute personne amenée à établir le bilan pédagogique et financier

METHODE PEDAGOGIQUE

Apprentissage avec des méthodes d'analyse et de savoir-faire. Basées essentiellement sur des Études de cas pratiques, elles favorisent les échanges entre les participants

Travailler sur son propre bilan pédagogique

Document délivré : Attestation de fin de formation

Nombre de participants : 10 à 12 personnes au maximum

VOTRE FORMATEUR : Kéro Formation sélectionnera un formateur en fonction de votre région et de notre planning

DUREE

7 heures

